

CRÉER UNE ÉTINCELLE POUR LE CHANGEMENT : RAPPORT FINAL ET RECOMMANDATIONS
par le Comité consultatif du Congrès sur l'équité, la diversité, l'inclusion, et la décolonisation
(EDID)

Résumé et recommandations

Comité consultatif du Congrès sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation

Malinda S. Smith, Ph. D. (présidente), Université de Calgary
Noreen Golfman, Ph. D. (vice-présidente), Université Mémorial
Marie Battiste, Ph. D., Université de la Saskatchewan
Wesley Crichlow, Ph. D., Institut universitaire de technologie de l'Ontario
Jay Dolmage, Ph. D., Université de Waterloo
Florence Glanfield, Ph. D., Université de l'Alberta
Claudia Malacrida, Ph. D., Université de Lethbridge
Anne-José Villeneuve, Ph. D., Université de l'Alberta

Résumé

Le présent rapport final et ses recommandations clôturent les travaux du Comité consultatif sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (CC-EDID) de la Fédération des sciences humaines (la « Fédération »). Le présent rapport contient un aperçu de nos travaux et de nos recommandations. Il est le fruit de six mois de délibérations du comité, de consultations et d'entrevues auprès de la communauté des sciences humaines, ainsi que d'une recherche et d'une revue de la littérature. Nous croyons que cet aperçu et les recommandations devraient permettre à la Fédération de poursuivre, d'intégrer et de promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation lors du Congrès et d'autres événements de la Fédération. Qui plus est, nous sommes d'avis que la Fédération doit être proactive dans sa collaboration avec l'ensemble de la communauté des sciences humaines, à la fois pour créer un Congrès plus équitable, plus diversifié et plus inclusif, et pour entreprendre le cheminement vers la décolonisation dans nos disciplines, nos associations savantes, et nos universités.

Plusieurs raisons ont mené à la création du présent comité. La première, et la plus évidente, peut être attribuée au profilage racial qu'a subi Shelby McPhee (étudiant noir aux cycles supérieurs) lors du Congrès de 2019 tenu à la University of British Columbia (UBC), et à la chaîne d'événements qui s'en est suivie¹. Une deuxième raison, connexe, concerne le préjudice reconnu et la nécessité de répondre à la question de savoir ce qu'il faut faire pour réparer le préjudice. Que doit faire la Fédération, et, à leur tour, ses associations membres, les universités et les sociétés affiliées, pour combattre le fléau du racisme anti-Noir.e.s, pour réparer et prévenir d'autres préjudices aux collègues des réunions de la Black Canadian Studies Association (BCSA) auxquelles M. McPhee assistait, et pour favoriser la solidarité entre les nombreuses associations savantes? Bien que le profilage racial ait eu lieu à un Congrès organisé par la University of British Columbia², la Fédération a accepté la demande de la BCSA que la Western University, hôte du Congrès 2020, remplace son thème de conférence par celui de « *Bâtir des passerelles : combattre le colonialisme et le racisme anti-Noirs* »³ pour attirer l'attention sur les expériences historiques et contemporaines des Noir.e.s et des Autochtones

¹ Shelby McPhee a écrit et s'est exprimé sur son expérience au Congrès, d'où l'utilisation de son nom. « Scholar who was racially profiled welcomed back at UBC: 'Believe the victim': Shelby McPhee was wrongly accused of stealing a laptop from a university conference », CBC (7 février 2020), <https://www.cbc.ca/player/play/1695133763826>; Karin Larsen, « Nova Scotia student says he was racially profiled at UBC-held congress : Shelby McPhee says he was asked to show his congress registration and falsely accused of stealing a laptop », CBC (5 juin 2019), <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/nova-scotia-student-says-he-was-racially-profiled-at-ubc-held-congress-1.4668201>; <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1174576/sciences-humaines-etudes-noir-etudiant-congres-profilage-racial>

² UBC, « Revised: Statement regarding report of anti-Black racism incident during Congress 2019 » (11 juin 2019), <https://equity.ubc.ca/news-and-stories/revised-statement-regarding-report-of-anti-black-racism-incident-during-congress-2019/>

³ Patrizia Albanese, présidente, « Mise à jour de la présidente de la Fédération sur le thème du Congrès 2020 » (14 août 2019), <http://www.idees-ideas.ca/media/communiqués-presse/mise-jour-de-la-presidente-de-la-federation-sur-le-theme-du-congres-2020>; Jeff Tennant, responsable universitaire du Congrès 2020, « Welcome to Congress 2020 : « Bridging Divides : Confronting Colonialism and Anti-Black Racism » ». (5 mars 2020), <https://www.congress2019.ca/congress-blog/welcome-congress-2020-bridging-divides-confronting-colonialism-and-anti-black-racism>

au Canada. Lorsque le Congrès 2020 a été annulé en raison de la pandémie de COVID-19, une autre question s'est posée, à savoir comment la Fédération et la communauté des sciences humaines poursuit son engagement dans la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s et le colonialisme. La pandémie a engendré une incertitude considérable au sujet des conditions dans lesquelles allait se dérouler le Congrès 2021, soit en personne, en formule hybride ou virtuelle, et des conditions et des possibilités pour la poursuite des échanges sur le racisme anti-Noir.e.s et le colonialisme.

Le 30 juillet 2020, la Fédération a annoncé la création du Comité consultatif sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation (CC-EDID)⁴. Afin que le travail du Comité se fasse en toute connaissance de cause et avec un sentiment d'urgence, sa constitution a regroupé intentionnellement des membres issus d'horizons très divers. Les membres du comité ont apporté leurs expériences d'enseignement, d'engagement communautaire, d'administration et de vie dans les domaines de l'accessibilité, de l'anticolonialisme, de la décolonisation, de l'antiracisme, de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. L'expertise a été puisée dans les disciplines des sciences humaines des universités de partout au Canada, ainsi que des membres anciens et actuels du Conseil d'administration de la Fédération. Le Comité s'est efforcé de relever les défis intellectuels, émotionnels, physiques et administratifs liés à l'instauration d'un climat de confiance et d'une compréhension commune de la complexité du travail dans un environnement virtuel, au milieu d'une pandémie persistante, face au besoin urgent et pratique de trouver une façon de poursuivre les échanges critiques sur le racisme anti-Noir.e.s et le colonialisme en particulier, et sur l'EDID en général, dans des environnements de Congrès en personne, hybrides ou virtuels.

Le Comité a abordé de front les exigences de notre travail, notamment le langage, la grammaire⁵ et les pratiques contestés associés à l'EDI, à la lutte contre le racisme et à l'anticolonialisme.

Le langage et la pratique de l'EDI, à savoir qui et quoi est inclus, et comment⁶, sous son égide, varient considérablement entre les sciences humaines, les associations savantes et les universités. Certains critiques considèrent l'EDI comme le langage de l'apaisement plutôt que de la justice ou de l'équité. De même, le langage, les processus et la pratique de la décolonisation sont souvent présentés en opposition à l'EDI, comme la formulation « décoloniser, pas diversifier »⁷ ou la question tout aussi générative « diversifié par rapport à

⁴ La Fédération crée le Comité consultatif du Congrès sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, <http://www.idees-ideas.ca/media/communiqués-presse/la-federation-cree-un-comite-consultatif-du-congres-sur-lequite-la>

⁵ Voir : Janine Barlow, « 'Racial Grammar' is Focus of Duke Professor's Talk », Hamilton (7 octobre 2011), Eduardo Bonilla-Silva, « The Invisible Weight of Whiteness : The Racial Grammar of Everyday Life in Contemporary America », *Ethnic and Racial Studies*, 35, 2 (2012) : 173-94. Aussi, Susan R. Ryan, *The Grammar of Good Intentions : Race and the Antebellum Culture of Benevolence*. (Ithaca, NY : Cornell University Press, 2004).

⁶ Sara Ahmed, *On Being Included : Racism and Diversity in Institutional Life* (Durham : Duke University Press, 2012).

⁷ Exemple, Sue Lemos, « Decolonise Not Diversify », Social History Society (1^{er} octobre 2018), https://socialhistory.org.uk/shs_exchange/decolonise-not-diversify/; Lauren Blackwood, « The Reality of Diversification without Beginning the Process of Decolonisation », *Diversity Digest* (28 mai 2020), <https://blogs.kcl.ac.uk/diversity/2020/05/28/the-reality-of-diversification-without-beginning-the-process-of->

quoi? »⁸. Les délibérations du Comité n’allait pas apporter de réponses définitives à ces questions, mais il était nécessaire de préciser notre propre compréhension, tout en encourageant les membres de la communauté des sciences humaines à suivre leurs propres pistes de recherche générative. Après tout, nous avons entrepris ce travail pour faire progresser les échanges et les pratiques concernant l’EDID dans la foulée de décennies d’initiatives insatisfaisantes sur l’EDI visant à dénoncer et à combattre la discrimination et les inégalités systémiques, y compris dans les domaines du racisme, de la discrimination fondée sur la capacité physique et de l’homophobie. La lenteur du changement a également suscité un scepticisme généralisé à l’égard des comités de l’EDI comme le nôtre, notamment la croyance que ces comités sont le lieu où d’importantes questions de justice sociale tombent dans l’oubli. La tendance à utiliser la « décolonisation » comme métaphore⁹ ou d’une façon qui ne dit rien sur les peuples autochtones, ou la tendance à confondre des termes comme *réconciliation* et *autochtonisation*¹⁰ ont inspiré le travail du Comité visant à clarifier les concepts clés de son mandat. Les définitions de travail sont reprises dans le glossaire et sont développées tout au long du rapport.

De même, les recommandations sur l’EDID sont considérées par le Comité comme des pratiques à la fois nécessaires et prometteuses sur la voie de la création d’un Congrès plus équitable, diversifié, inclusif et décolonisant et d’une communauté élargie des sciences humaines. Par-dessus tout, les recommandations sont une reconnaissance du tort causé par la performativité préjudiciable des comités conventionnels sur l’EDI et les listes de vérification technocratiques qui n’entraînent que des changements superficiels, et de la nécessité de s’en éloigner. Il s’agit plutôt d’un appel

à l’action lancé à la Fédération, aux associations savantes membres et aux sociétés affiliées, ainsi qu’aux universités hôtes du Congrès, pour qu’elles relèvent les défis du moment, ainsi que ceux du deuxième « D » de l’EDID, et s’engagent à répondre au besoin reconnu depuis longtemps d’un changement structurel et systémique.

De meilleures pratiques pour la transformation

[decolonisation](https://lsepccertcitr.wordpress.com/2018/04/16/diversity-helps-but-decolonisation-is-the-key-to-equality-in-higher-education/); Nihan Albayrak, « Diversity helps but decolonisation is the key to equality in higher education » LSE : Eden Centre for Education Enhancement (16 avril 2018), <https://lsepccertcitr.wordpress.com/2018/04/16/diversity-helps-but-decolonisation-is-the-key-to-equality-in-higher-education/>

⁸ Sadiya Ansari, « “Diverse from what?” : Dionne Brand on art for all people », *Globe and Mail* (26 septembre 2018). <https://www.theglobeandmail.com/arts/books/article-diverse-from-what-dionne-brand-on-art-for-all-people/>

⁹ Eve Tuck et K. Wayne Wang, « Decolonization is not a metaphor », *Decolonization : Indigeneity, Education & Society*, 1, 1 (2012) : 1-40, <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18630>

¹⁰ Karl Gardner et Devin Clancy, « From Recognition to Decolonization: An Interview with Glen Coulthard », *Upping the Anti: A Journal of Theory & Action*, 19 (2 août 2017), <https://uppingtheanti.org/journal/article/19-from-recognition-to-decolonization>; et Adam Gaudry et Danielle Lorenz, « Indigenization as inclusion, reconciliation, and decolonization: navigating the different visions for indigenizing the Canadian Academy », *AlterNative: An International Journal of Indigenous People*, 14, 3 (2018): 218-27.

Comme le détaillent le rapport et les recommandations, on peut diviser le travail du Comité en trois parties interreliées, chacune menant à un résultat important de notre mandat, et chacune visant à générer des mesures favorisant la transformation.

- Bien que la Fédération ait abordé certains thèmes et enjeux relatifs à l'EDI lors du Congrès et d'autres événements de la Fédération, son engagement et son attention ont fluctué et diminué au cours de la dernière décennie. L'accent a été mis sur les activités à court terme plutôt que sur une vision et une pratique plus audacieuses et transformatrices de l'EDID.

Le mandat fondateur de la Fédération comprenait un engagement en faveur de l'équité entre les sexes, lequel s'est élargi au fil du temps pour inclure les personnes handicapées, les peuples autochtones et les membres des communautés LGBTQ2S+ visibles et racisées (annexes 1 et 2). Il n'y a jamais eu d'engagement soutenu à l'égard de la lutte contre le racisme en tant que principe et de la justice raciale en tant que pratique. L'engagement à l'égard de l'autochtonisation et de la réconciliation s'est également atténué. La Fédération n'a jamais pris d'engagement en faveur de la décolonisation. Par conséquent, les délibérations du Comité ont conduit à accorder une importance particulière au deuxième « D » dans l'EDID. La partie II de notre rapport porte sur la « **Décolonisation : principes, lignes directrices et pratiques prometteuses** ». Cette section aborde également le besoin urgent d'établir des distinctions et des interrelations entre les connaissances et les pratiques en matière de réconciliation, d'autochtonisation, de lutte contre le racisme et de décolonisation au sein des communautés des sciences humaines qui participent au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.

- Le Comité a été confronté au besoin urgent de collaborer avec le Groupe de travail sur la planification de contingence du Congrès et d'y répondre, notamment en lui faisant des recommandations sur la façon d'intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion et la décolonisation au Congrès 2021, organisé par la University of Alberta du 27 mai au 4 juin. Établi de longue date, le thème du Congrès 2021 était « Les relations avec le Nord ». En collaboration avec le Groupe de travail, notre Comité a été chargé de prodiguer des conseils urgents sur la façon d'intégrer le racisme anti-Noir.e.s et le colonialisme en particulier, et plus largement l'EDID, au Congrès 2021 et au-delà. Les contributions de notre Comité se reflètent déjà dans la structure, la programmation et les pratiques du Congrès 2021. Avec l'aide d'une assistante de recherche, la **Partie III** du présent rapport comprend la reconnaissance par le Comité de la nécessité d'un guide des « **Meilleures pratiques pour une conférence inclusive** ».

- Pour mieux comprendre ce qui se faisait déjà et ce que les associations membres de la Fédération croyaient qu'il fallait encore faire pour faire progresser l'EDID, le Comité a consulté la communauté des sciences humaines entre décembre 2020 et janvier 2021. Pour répondre au besoin urgent de poursuivre la réflexion au-delà de la durée de vie de notre comité et pour approfondir l'engagement en matière d'EDID dans les disciplines, les associations savantes, les universités et les sociétés affiliées, le Comité a élaboré une « **Charte sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation dans les sciences** ».

humaines » qui se veut une plateforme à partir de laquelle la Fédération, ses associations membres et ses partenaires s'engageront ensemble et travailleront au changement.

Enfin, le mandat du Comité nous demandait de formuler des recommandations sur la façon de favoriser et d'intégrer l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation au Congrès et aux autres événements de la Fédération. Voici donc les recommandations du Comité.

Recommandations

1. La Fédération doit élaborer pour le Congrès une reconnaissance des terres indiquant que le Congrès et d'autres événements de la Fédération ont lieu dans des universités et des sites situés sur divers territoires des peuples autochtones. Cela devrait servir de base à une réflexion approfondie sur le lien de l'hôte et des personnes qui participent avec les traités et les obligations mutuelles à l'égard des terres.
2. Dès qu'une occasion post-COVID-19 permettra la tenue d'un Congrès en personne, la Fédération devrait accueillir un congrès axé sur la lutte contre le racisme envers les Noir.e.s et le colonialisme.
3. Compte tenu du profilage racial survenu au Congrès 2019 et de l'annulation du Congrès 2020, la Fédération devrait envisager des collaborations avec le milieu académique, la University of British Columbia et la Western University sur des initiatives visant à faire progresser le débat sur le racisme anti-Noir.e.s et le colonialisme.
4. La Fédération et les universités hôtes du Congrès devraient intégrer les principes, les politiques et les pratiques antiracistes et anticoloniaux dans le plan stratégique de l'événement.
5. La Fédération devrait indiquer clairement comment elle entend intégrer son engagement envers l'accessibilité, l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation dans les priorités, les pratiques et les programmes du Congrès. En outre, elle devrait trouver du personnel compétent pour répondre aux questions découlant des mesures prises pour faire progresser l'EDID au Congrès et dans d'autres événements de la Fédération.
6. La Fédération devrait exiger que toute université partenaire du Congrès fasse preuve de son engagement à l'égard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, et qu'elle fournisse un plan institutionnel d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation pour appuyer sa demande d'accueil du Congrès.
7. La Fédération et les associations savantes doivent reconnaître que la décolonisation du Congrès est un processus continu et elles doivent s'appliquer à l'intégrer aux principes,

aux pratiques, à la planification et à la programmation de tous les événements et de toutes les activités. Elles doivent également s'engager à témoigner leur respect et offrir les adaptations et l'espace nécessaires aux divers savoirs.

8. Pour donner l'exemple de son engagement lors du Congrès et dans d'autres événements, la Fédération devrait intégrer l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation dans ses structures, systèmes, politiques, processus et pratiques, et prévoir des processus, y compris des paramètres, pour évaluer l'atteinte de ces résultats à chaque Congrès.
9. La Fédération devrait former un Comité permanent sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, avec un caucus pour chaque groupe qui a droit à l'équité (femmes, Autochtones, minorités visibles ou racisées, personnes handicapées, LGBTQ2S+) qui pourrait donner des conseils sur le Congrès et d'autres événements de la Fédération.
10. La Fédération devrait embaucher un membre du personnel désigné possédant une expertise en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et de décolonisation pour soutenir et évaluer le Congrès et d'autres événements de la Fédération.
11. La Fédération et toute université partenaire du Congrès doivent afficher sur leur site Web une politique claire de lutte contre le harcèlement, la discrimination et l'intimidation, et tout le personnel, les bénévoles et les gens qui participent devraient être informés de ces politiques ainsi que des conséquences de leur violation.
12. La Fédération devrait être proactive et produire des séances de formation, des modules et des ressources sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation accessibles en ligne par tout le personnel du Congrès, les fournisseurs de services et les personnes qui participent aux événements du Congrès et d'autres événements de la Fédération.
13. La Fédération devrait élaborer un modèle de financement équitable pour les groupes qui ont droit à l'équité (p. ex., échelle mobile pour les inscrits ou exemptions de frais, bourses d'études) et envisager des frais variables (pour les aîné.e.s, étudiant.e.s, membres de la collectivité, travailleur.euse.s retraité.e.s ou non rémunéré.e.s, etc.). Elle devrait également demander de l'aide, notamment du gouvernement fédéral, pour offrir des bourses d'études supérieures et permettre des exemptions de frais pour les membres de la communauté et à faible revenu qui assistent au Congrès et à d'autres événements.
14. La Fédération et les universités hôtes devraient dresser une liste d'Aîné.e.s et d'autres dirigeant.e.s autochtones qui peuvent appuyer les associations, notamment dans la reconnaissance de leurs terres, les cérémonies d'ouverture et de clôture, l'inclusion de la langue et du savoir appropriés aux terres et territoires autochtones où se déroulent les événements.

15. La Fédération devrait reconnaître les buts et les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones et les intégrer dans ses politiques, ses pratiques et ses programmes au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
16. La Fédération devrait reconnaître les buts et les objectifs de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies et les intégrer à ses politiques, ses pratiques et ses programmes au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
17. La Fédération devrait reconnaître les buts et les objectifs de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies et les intégrer à ses politiques, ses pratiques et ses programmes au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
18. La Fédération devrait compléter ce que les organismes subventionnaires fédéraux et les associations d'enseignement supérieur font pour appuyer les membres sourds et handicapés, les Autochtones, les personnes LGBTQ2S, racisées ou visibles, les femmes et ceux qui se trouvent aux intersections de ces communautés.
19. La Fédération devrait manifester son engagement à l'égard du bilinguisme officiel au Canada, des langues autochtones et de la culture des personnes sourdes et malentendantes au moyen de présentations bilingues faites par divers intervenant.e.s, animateur.trice.s ou interprètes bilingues ou polyglottes.
20. La Fédération devrait élaborer un plan d'action pour appuyer financièrement les associations savantes dans la mise en œuvre de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation.
21. La Fédération devrait envisager d'exiger des sociétés savantes qu'elles s'engagent à respecter l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation pour pouvoir participer au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
22. La Fédération devrait envisager de faire une déclaration à l'appui de la diversité dans les tables rondes au Congrès, notamment en s'opposant aux panels composés uniquement d'hommes et de blancs.
23. La Fédération et les universités hôtes devraient adopter et diffuser des politiques et des lignes directrices claires en matière de propriété intellectuelle pour les documents partagés virtuellement sur la plateforme du Congrès.
24. La Fédération et les universités hôtes devraient veiller à ce que le Congrès soit accessible au moyen d'un point d'entrée unique pour toute demande d'aménagements.
25. La Fédération devrait être aussi accessible que possible, sur le plan technologique ou autre, aux membres des communautés de personnes sourdes et handicapées afin de leur permettre de participer aux séances plénières et d'écouter les discours d'ouverture

traitant de recherches ou de travaux pertinents pour les communautés d'où proviennent les recherches.

26. La Fédération devrait adopter des lignes directrices claires sur l'utilisation d'un langage inclusif, notamment en ce qui concerne les pronoms et les noms préférés neutres ou sensibles au genre, et la manière dont ils apparaissent et peuvent être autodéfinis dans les espaces en ligne.
27. La Fédération devrait veiller à ce que des services de garde d'enfants abordables et des espaces sécuritaires pour l'allaitement, des lieux de repos et de rassemblement pour les Aîné.e.s et des lieux sûrs pour la purification soient disponibles au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
28. La Fédération et les universités hôtes devraient s'efforcer de fournir des services de sous-titrage et d'interprétation en langue ASL et/ou en LSQ (langue des signes québécoise) pour toutes les séances du Congrès, qu'elles soient en personne, hybrides ou virtuelles. Elles devraient également promouvoir le bilinguisme français-anglais ou d'autres langues lors d'événements, avec des traductions disponibles et incluant les langues autochtones des territoires où le Congrès ou d'autres événements de la Fédération sont organisés.
29. La Fédération devrait offrir des possibilités de parrainage, de stage et de mentorat aux étudiant.e.s de premier et de deuxième cycle, aux jeunes professeur.e.s et aux membres de la communauté autochtone, noire, aux personnes de couleur, sourdes ou handicapées, ainsi qu'aux membres des groupes LGBTQ2S+.
30. La Fédération devrait inclure des panels de connaissances interdisciplinaires et transdisciplinaires et des discours d'ouverture qui répondent aux besoins et aux désirs professionnels des femmes marginalisées, en particulier des personnes autochtones, noires et de couleur (PANDC) au Congrès et à d'autres événements.
31. Pour s'assurer qu'elle incarne un engagement envers l'EDID, la Fédération devrait recueillir et suivre des données désagrégées sur la diversité par auto-identification au sein de son Conseil d'administration, de ses dirigeant.e.s, de son personnel, de ses membres, de ses comités consultatifs et de tous/toutes ses invité.e.s au Congrès et à d'autres événements de la Fédération.
32. En collaboration avec les associations savantes, la Fédération devrait recueillir des données désagrégées sur l'auto-identification volontaire des personnes qui participent et des congressistes afin de cerner les enjeux en matière d'EDID et les changements à apporter pour améliorer l'accessibilité et résoudre d'autres problèmes en matière d'EDID.

33. La Fédération, en collaboration avec l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, devrait produire régulièrement un rapport sur la diversité des chercheur.euse.s, des bourses d'études et des possibilités de financement pour les PANDC dans le domaine des sciences humaines au Canada.
34. La Fédération et l'université partenaire devraient effectuer une évaluation de l'EDID après chaque Congrès et élaborer une stratégie pour combler les écarts entre les politiques et la pratique.
35. La Fédération et les universités partenaires du Congrès devraient élaborer un cadre pour l'équité et la lutte contre le racisme afin de guider la conduite de la police et de la sécurité sur le campus lors des événements du Congrès et de la Fédération.
36. La Fédération et les universités partenaires du Congrès devraient inclure des universitaires autochtones locaux, nationaux et internationaux dans les séances plénières.
37. La Fédération et les universités partenaires du Congrès devraient tenir compte des traumatismes et des effets des pensionnats et des externats lorsqu'elles prennent des décisions concernant les présentations et les séances plénières portant sur les pensionnats et les externats ou d'autres événements ou histoires qui déclenchent des traumatismes. Ces séances peuvent nécessiter l'ajout de ressources supplémentaires pour soutenir les gens qui écoutent et présentent, ou peuvent nécessiter des intervenant.e.s plus compétent.e.s ou mieux formé.e.s.
38. La Fédération et les universités partenaires du Congrès devraient attribuer un poste ou des responsabilités à la personne chargée de la planification de conférences ou à un membre du comité de planification qui assure la liaison avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour l'événement.
39. La Fédération et les universités partenaires du Congrès devraient inclure dans le programme au moins une séance sur la justice autochtone qui passe en revue les événements de la dernière année, dont les frustrations, les protestations, les célébrations et les réalisations.
40. Tous les rassemblements, toutes les invitations et tous les panels de la Fédération devraient favoriser des visions du monde ou des systèmes de connaissances variés, ainsi que le pluralisme juridique et des langues.
41. La Fédération devrait démontrer son engagement envers la décolonisation en adoptant les intentions énoncées à la partie II « **Décolonisation : principes, lignes**

directrices et pratiques prometteuses » et exhorter les associations membres, les universités et les sociétés affiliées à faire de même.

42. La Fédération devrait démontrer son engagement à l'égard des conférences équitables, diversifiées, inclusives et décolonisées en adoptant le « **Guide des meilleures pratiques pour l'organisation de conférences inclusives** » (voir la partie III) et en exhortant les associations membres, les universités et les sociétés affiliées à faire de même.
43. La Fédération devrait démontrer son engagement à l'égard de l'équité, de la diversité, de l'inclusion et de la décolonisation en adoptant la « Charte sur l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation dans les sciences humaines » (voir la partie IV) et en exhortant les associations membres, les universités et les sociétés affiliées à l'appuyer et à en faire la promotion dans leurs établissements respectifs.

[Lire le rapport complet](#)